

ETUDE DE FAISABILITE SUR LE DEVELOPPEMENT D'UN MECANISME D'OBSERVATION REGIONAL SUR L'EAU EN MEDITERRANEE

TERMES DE REFERENCE *VERSION DU 14 JUIN 2006*

1 INTRODUCTION

Le principe d'un mécanisme global d'observation sur l'eau et l'assainissement a été porté à maintes reprises dans les instances internationales. L'Union européenne a présenté sa vision, lors de la dernière Commission pour le Développement Durable tenue en avril 2005 à New-York. Le document final issu de cette Commission intègre les dispositions majeures proposées par l'UE pour suivre les progrès accomplis vers les objectifs fixés par la communauté internationale : mécanisme global fondé sur des mécanismes nationaux et régionaux, amélioration de la collecte des données, comparaison des informations.

Un début de mise en application de ces dispositions a été lancé par le comité régional africain pour le suivi et l'évaluation, lors de la conférence internationale sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural, organisée à Paris, le 1^{er} avril 2005 par la Banque africaine de développement. Une étude préliminaire a été menée en décembre 2005 et janvier 2006 pour le Conseil des Ministres Africains de l'eau –AMCOW-

A l'instar de ce mécanisme régional africain et sur la base du mandat donné au SEMIDE par les Ministres Euro-Méditerranéens lors de la Conférence de Turin sur la gestion locale de l'eau, l'opportunité de créer un mécanisme d'observation régional méditerranéen a été évoqué dans le cadre du comité directeur du SEMIDE tenu le 23 juin 2005 à Athènes. Dans les résolutions de leur dernière conférence en novembre 2005 à Rome, les Directeurs de l'eau Euro-Méditerranéens ont convenu de l'« *Etude des objectifs et des conditions de faisabilité avec les pays volontaires, dans le cadre du SEMIDE, d'un mécanisme d'observation sur l'eau en Méditerranée, pour le monitoring des indicateurs de réalisation des objectifs du millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée, ainsi que de la mise en œuvre du volet « eau » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, basé sur des informations qui viendraient des systèmes nationaux d'information sur l'eau lorsqu'il en existe.* »

Ce document est relatif aux termes de référence de l'étude de faisabilité de ce mécanisme afin de définir les attentes, les fonctions et les moyens opérationnels qui lui sont associés.

2 CONTEXTE

2.1 Pays bénéficiaires

Ce mécanisme régional pourrait couvrir dans un premier temps:

- Les 10 Pays Partenaires Méditerranéens : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Palestine

- et les 7 pays méditerranéens de l'UE : Chypre, Malte, Grèce, Italie, France; Espagne et Portugal

2.2 Priorités régionales en Méditerranée

La question des priorités régionales pour la durabilité de la gestion de l'offre et de la demande en eau, a été conjointement identifiée par l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens dans la Déclaration de Turin et le Plan d'action de Turin avec six domaines d'intervention et quatre thèmes horizontaux.

Domaines d'intervention :

- I Gestion intégrée des services locaux de distribution d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées
- II Gestion locale des ressources et des besoins en eau (quantité et qualité) à l'échelle des bassins hydrographiques et des îles
- III Prévention et atténuation des effets négatifs de la sécheresse et gestion équitable de l'eau en cas de pénurie
- IV Gestion de l'eau d'irrigation
- V Utilisation des ressources en eau non conventionnelles
- VI Elaboration de scénarios nationaux et locaux pour la période allant jusqu'en 2025, qui permettent de fixer des objectifs précis et de prendre des mesures pour la gestion durable de l'eau

Thèmes horizontaux :

- A. Renforcement des capacités institutionnelles et formation
- B. Échange d'informations et de connaissances
- C. Transfert de savoir-faire et de technologies
- D. Sensibilisation, mobilisation et promotion de l'engagement de la population.

Des priorités régionales complémentaires dans le secteur de l'eau, ont été définies dans la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable:

- Réduire de moitié, à l'horizon 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à l'assainissement (OMD 7 pour cette région),
- Mettre en œuvre de plans nationaux de gestion intégrée de ressources en eau (GIRE) et d'emploi efficace de l'eau (Sommet Mondial pour le Développement Durable, 2002, Johannesburg)
- Promouvoir une gestion rationnelle de l'eau fondée sur la gestion de la demande et non sur le seul accroissement de l'offre en réduisant les pertes et les mauvaises utilisations et en créant plus de valeur ajoutée par une plus grande efficacité des irrigations, des eaux industrielles et urbaines (chapitre sur l'eau de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable – SMDD-, voir annexe)

Ces priorités sont conformes aux perspectives de renforcement de l'engagement des pays dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement visant à réduire la pauvreté. Elles sont également intégrées en vue de la promotion d'une meilleure gouvernance de l'eau, telle que l'approche participative pour une gestion efficace de la ressource.

2.3 Prise en compte des priorités nationales

Chaque pays a sa propre politique, ses objectifs stratégiques et ses priorités, tels que l'usage rationnel des ressources naturelles, la prévention de la pollution des eaux, la réutilisation de l'eau, les réformes institutionnelles, la lutte contre la désertification, etc. Mais les pays méditerranéens font face à des problèmes communs dans le secteur de l'eau et ont pris conjointement des engagements internationaux dans plusieurs domaines (voir les priorités régionales ci-dessus).

Les études de faisabilité sur les systèmes nationaux d'information sur l'eau, réalisées par le SEMIDE en 2005 dans 10 pays méditerranéens, ont montré l'intérêt des acteurs institutionnels de l'eau des pays pour la mise en œuvre de systèmes nationaux, qui pourraient soutenir un mécanisme d'observation sur l'eau. L'étude de faisabilité de ce mécanisme devra prendre en compte ces résultats et intégrer les attentes d'un groupe élargi d'acteurs nationaux dans le domaine de l'accès à l'information fourni par les directions de l'eau et les sites web publics du SEMIDE dans chaque pays.

Les bénéfices attendus pour les pays sont les suivants :

- Amélioration du suivi de l'état quantitatif et qualitatif de la ressource
- Meilleure évaluation des besoins
- Suivi périodique des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs nationaux (annuellement, si possible)
- Meilleure planification de la réalisation des objectifs nationaux
- Meilleure adéquation entre les besoins réels et les investissements
- Amélioration de la gestion de l'eau et communication avec le public
- Amélioration de l'efficacité des aides financières internationales

2.4 Valeur ajoutée nationale, régionale et mondiale

Un mécanisme régional de ce genre en Méditerranée pourrait compléter le mécanisme global de suivi au côté des institutions et programmes des Nations Unies et du Comité Consultatif des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement.

L'objectif de ce mécanisme, tel qu'il a été présenté lors de la conférence Euromed des directeurs de l'eau, tenue les 24 et 25 novembre 2005, serait de suivre et d'évaluer les progrès vers la réalisation de l'OMD 7 et du volet eau de la SMDD/MSSD. Ce processus pourrait également contribuer au suivi des avancées dans la dépollution de la Mer Méditerranée (initiative HORIZON 2020) et à la mise en œuvre de la Politique Européenne de Voisinage dans le secteur de l'eau au niveau régional et national. Il aiderait les pays à améliorer leurs systèmes nationaux, en traduisant, en particulier, des objectifs internationaux en objectifs régionaux et nationaux.

Cependant, la transposition d'objectifs (l'OMD 7 par exemple) en indicateurs varie considérablement d'un pays à l'autre. Pour garantir l'objectivité et l'équité des observations/évaluations, il sera nécessaire d'établir un ensemble d'objectifs communs, des références et des indicateurs de suivi qui soient cohérents avec l'ensemble des indicateurs internationaux (le Programme Commun de Suivi de l'accès à l'eau et à l'assainissement –

JMP- par exemple, l'IBNet pour les indicateurs de performance des services d'eau), et des procédures d'analyse comparative (« benchmarking ») avant tout processus d'observation.

Enfin, le benchmarking et l'échange d'expériences devraient stimuler les avancées des pays et apporter un soutien au développement de programmes régionaux, comme les prochaines phases du programme Euro-Méditerranéen pour la gestion locale de l'eau –MEDA-Eau.

3 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

Le but de l'étude est de définir une vision et un scénario de mise en œuvre de ce mécanisme régional d'observation sur l'eau et des mécanismes nationaux associés, en précisant notamment les relations et structures organisationnelles et techniques, les services fournis, les financements potentiels, et d'élaborer un programme prévisionnel de mise en œuvre qui soit approuvé par les pays intéressés.

Les résultats attendus sont :

- Une analyse des attentes potentielles par rapport à un tel mécanisme
- Une synthèse des divers mécanismes d'observation existant au niveau régional et national
- Une vision et définition des orientations globales proposées par ce mécanisme, y compris :
 - Ses missions, les utilisateurs cibles, la portée géographique, les portés thématiques,
 - Une brève description de son architecture organisationnelle et technique
- Une proposition d'un scénario de mise en œuvre, incluant:
 - Une description et des recommandations pour sa structure organisationnelle, y compris ses différentes composantes, les partenariats à établir et les actions complémentaires à réaliser au niveau régional et national
 - Une description de son architecture technique, comprenant l'accès aux sources de données élémentaires, les normes communes à utiliser pour les échanges et la production de synthèses thématiques, la production de tableaux de bord et la diffusion
 - Une planification prévisionnelle
 - Un budget détaillé incluant les frais de fonctionnement et les coûts de mise en œuvre

4 PORTEE ET ORGANISATION DES TRAVAUX

4.1 Généralités

4.1.1 Groupes cibles

Les bénéficiaires pourront être regroupés en fonctions de leurs attentes et de leur profil, exemple : organismes administratifs nationaux intervenant dans la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire (ministres, responsables de la gestion de l'eau, de la santé, des statistiques, de la planification, etc.), des représentants d'organismes locaux chargés des services d'eau et d'assainissement, des représentants de la société civile, des opérateurs et des

usagers de l'eau (ONG, associations de consommateurs, opérateurs privés locaux, etc.), organismes internationaux,

4.1.2 *Fonctionnalités potentielles du mécanisme d'observation*

Parmi les fonctionnalités potentielles du mécanisme d'observation à étudier dans le cadre de cette étude, les activités réalisées par les systèmes d'observation sur l'eau pourraient être les suivantes (à valider par l'étude) :

- a) **Production d'indicateurs et d'information sur l'eau** pour les divers partenaires concernés. Pour cela, il sera nécessaire de définir, en accord avec les autorités de chaque pays, l'utilisation potentielle des informations attendues, telles que : l'aide à la gestion, la standardisation, la sensibilisation, la formation, le suivi, le benchmarking, la prospective, etc. Il faut noter qu'actuellement, les données, quand elles existent, sont fragmentées ou dispersées, qu'il n'existe aucune donnée dans certains domaines et que l'agrégation des données disponibles est difficile ou même impossible au niveau national ou méditerranéen,
- b) Une **revue périodique des progrès régionaux** concernant :
 - les objectifs établis par la communauté internationale sur l'accès à l'eau et à l'assainissement (OMD 7),
 - l'application des recommandations résultant des priorités sur l'eau de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (y compris l'observation de l'eau d'irrigation en particulier).
 - Les priorités du programme régional Euro-Méditerranéen pour la gestion locale de l'eau.

Ces mécanismes de bilan périodique seront mis en application en se basant sur les données collectées et les termes de références favorisés et autorisés par un organisme régional représentatif (à définir dans l'étude) en accord avec les directions de l'eau de chaque pays;

- c) **Appui à l'examen des résultats, progrès et indicateurs nationaux**, à la demande des pays concernés en particulier. De tels bilans peuvent conduire à des propositions, qui peuvent, à leur tour, être prises en compte dans le contexte du financement du renforcement institutionnel ;
- d) **Bilan des services d'eau**, en particulier à la demande d'organismes locaux, de la société civile (ONG) ou du ministère compétent. Ceux-ci peuvent conduire à des propositions (à valider par les Directions de l'eau des pays concernés), qui peuvent alors être prises en compte dans le contexte du financement décentralisé pour l'augmentation de la capacité, de la taille et de la densité des réseaux d'approvisionnement.

Le mécanisme donc pourrait à la fois observer et réaliser des évaluations dans les milieux ruraux et urbains :

- en mesurant pour chaque pays les progrès réalisés dans l'approvisionnement de la population (niveau de l'approvisionnement, qualité du service, prix du service, frais d'exploitation, respect des règles en termes d'engagement du service public),
- en encourageant les pays concernés à promouvoir de bonnes pratiques et à soutenir la coopération Sud-Sud,
- en les aidant à mettre en œuvre et suivre les politiques industrielles et agricoles,

- en améliorant les performances dans les domaines “eau et assainissement” et du développement durable,

Ce mécanisme pourrait être fondé sur:

- le renforcement des structures et réseaux existants et reconnus (Plan Bleu, SEMIDE, Med-EUWI, Institut Méditerranéen de l'Eau, REMOB, groupe de travail « monitoring » de l'EUWI, Agence Européenne de l'Environnement, etc...). Il ne vise pas à créer de nouvelles institutions.
- et l'amélioration des systèmes nationaux d'information.

En se basant sur des bilans périodiques, il pourrait:

- promouvoir les transferts Sud-Sud de bonnes pratiques et stimuler les pays grâce à la comparaison des résultats/performances et au benchmarking
- contribuer à la cohérence des politiques du Plan d'Action pour la Méditerranée du PNUE et du Partenariat Euro-Méditerranéen (et les politiques Européennes de Voisinage),
- assurer la cohérence entre la mise en place de ce mécanisme et celle d'un système plus général d'observation sur la prise en compte du développement durable en Méditerranée.

4.2 Organisation de l'étude

L'étude sera structurée en deux phases :

- La 1^{ère} phase vise à élaborer une vision des orientations principales qui seraient données au mécanisme d'observation. Cette vision s'appuiera en particulier sur :
 - Une étude des attentes des organismes régionaux et des partenaires nationaux concernés (sur 4 pays pilotes) ;
 - Un diagnostic des systèmes de collecte et de production d'information existant tant au niveau régional que national (sur 4 pays pilotes)

Les diverses propositions et orientations générales seront présentées aux directeurs de l'eau d'Euromed pour approbation avant activation de la deuxième phase de l'étude (réunion prévue à Athènes 6-7 novembre 2006)

- Après validation des orientations générales par les Directeurs de l'Eau, la 2^{ème} phase permettra de définir des propositions détaillées pour la mise en œuvre de ce mécanisme, notamment sur : son organisation, sa structure, ses relations avec les nombreuses initiatives au niveau national et international, les aspects techniques de production et diffusion d'information, son financement, et un programme de mise en œuvre sur 2 ans. Durant cette seconde phase, des études nationales dans d'autres pays volontaires du pourtour méditerranéen permettront de compléter le diagnostic de l'existant et le bilan des attentes tout en affinant la vision générale.

4.2.1 *Etude diagnostic et proposition d'une vision*

L'analyse des attentes et de l'existant sera menée en parallèle au niveau régional et sur 4 pays (ou partie de pays) du pourtour méditerranéen, dont 2 pays du Sud de la méditerranée et 2 pays du nord de la méditerranée.

Dans chaque cas, ces études incluront une analyse des initiatives actuelles et des initiatives proposées ainsi qu'une analyse des divers besoins/demandes pouvant être liés à un mécanisme régional d'observation sur l'eau.

L'analyse couvrira notamment:

- tous les acteurs concernés par le secteur de l'eau,
- leurs centres d'intérêt,
- les niveaux pertinents d'observation,
- les sources de données existantes, y compris leur qualité et accessibilité,
- les modes de collecte des données et informations élémentaires,
- les actions de suivi nécessaires pour profiter au mieux de ce mécanisme,
- une identification des organismes les plus compétents pour contribuer à la gestion et la mise en œuvre du mécanisme au niveau national (en collaboration avec la direction de l'eau de chaque pays) et au niveau régional en précisant le rôle potentiel de chaque acteur (collecte/validation des données, la fourniture d'indicateurs, l'analyse/évaluation, ...),

Sur la base des diagnostics établis au niveau régional et dans les 4 pays, une vision globale du mécanisme d'observation sera élaborée. Cette vision présentera en particulier les missions du mécanisme, son public cible, ses thèmes et domaines d'intervention, ainsi que les grands principes organisationnels et techniques de mise en œuvre et de fonctionnement.

4.2.2 *Complément d'études nationales et recommandations détaillées*

Une fois la vision globale approuvée par les directeurs de l'eau d'Euromed, des études nationales complémentaires seront menées dans les autres pays volontaires du pourtour méditerranéen et un ensemble complet de recommandations pour la mise en œuvre du mécanisme régional sera préparé, avec:

- Des propositions de procédures opérationnelles possibles pour le mécanisme régional accompagnées de son coût et de son financement : mise en place d'un comité scientifique ou comité d'experts, d'un bureau technique ; rôle des différentes entités, collecte des informations/données des mécanismes nationaux, incluant si nécessaire des enquêtes de terrain et des campagnes de mesures,
- Des propositions de procédures opérationnelles possibles pour les mécanismes nationaux,
- Des propositions de coordination du mécanisme avec d'autres initiatives nationales, régionales (c.-à-d. méditerranéennes) et internationales pour le suivi et le financement de la réalisation du OMD 7 et avec la SMDD.
- Un programme d'actions concrètes à entreprendre sur 2 ans avec définition des résultats attendus,

- Un budget détaillé de mise en œuvre et de fonctionnement sur 2 ans

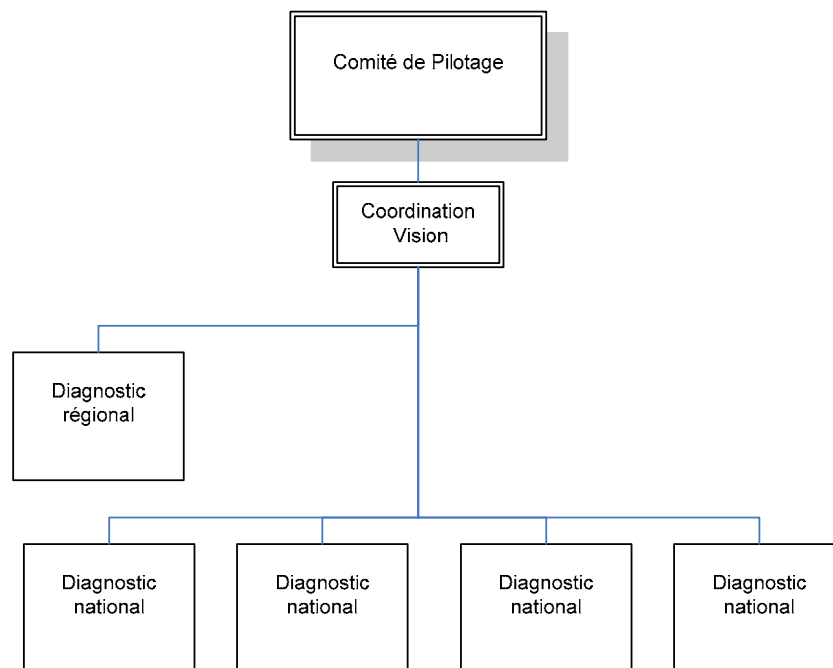
4.3 Gestion de l'étude

4.3.1 Organisme responsable

L'Unité Technique du GEIE SEMIDE

4.3.2 Structure de gestion

Le schéma ci-dessous présente la structure proposée avec un ensemble de consultants (un par étude nationale et un pour l'étude régionale) coordonné par un consultant chargé d'élaborer la vision général et de la présenter au Directeur de l'Eau.



Les consultants resteront en contact permanent avec l'organisme responsable. Les résultats de l'étude seront validés par un Comité de Pilotage formé des représentants des pays pilotes engagés dans l'étude de faisabilité, de l'Unité Technique du SEMIDE, des organismes et réseaux existants (PAM-Plan Bleu, Med-EUWI, Institut Méditerranéen de l'Eau, REMOB, groupe de travail « monitoring » de l'EUWI, Agence Européenne de l'Environnement, PAM-Med-Pol, Agence de l'eau RMC, etc....) et de la Commission Européenne.

Dans son rapport final, le consultant coordonateur devra tenir compte de l'évaluation du rapport par les pairs et des commentaires des membres du Comité de Pilotage.

5 BUDGET ET CALENDRIER

En raison des contraintes budgétaires, il est proposé de réaliser une partie de l'étude en 2006 et une partie en 2007. Le financement pour 2007 n'est pas encore défini. Afin de gagner du temps, il est proposé que des consultants différents travaillent sur chaque étape avec une forte coordination générale :

Etapes	Période	Personne-jour minimum	Budget ¹ (€)	Honoraires (€)
1. Analyse des attentes et suivi des activités au niveau régional	Juin-Sept. 2006	20	12 600	9 000
2. Etudes diagnostic dans 4 pays pilotes	Juin-Sept. 2006			
2.1 Proche Orient		15	10 750	6 750
2.2 Afrique du Nord		15	10 750	6 750
2.3 UE		15	10 750	6 750
2.4 UE		15	10 750	6 750
3. Coordination en 2006 et présentation des résultats préliminaires et recommandations pour 2007 (aux directeurs de l'eau d'Euromed)	Octobre 2006	24	14 800	10 800
4. Etudes diagnostic dans d'autres pays (volontaires) (max. 8)	2007	120	63 000	54 000
5. Etudes diagnostic dans les pays méditerranéens de l'UE (5)	2007	25	16 850	11 250
6. Projet de recommandations et présentation	2007	10	6 900	4 500
7. Coordination 2007 et rapport final	2007	5	3 850	2 250

Budget maximum pour 2006: 70 400 EUR
 Budget maximum pour 2007: 90 600 EUR
 Budget total maximum: 161 000 EUR

¹ Y compris honoraires, voyages et perdiem

Annexe: Volet Eau de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

Extrait de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable –SMDD/MSDD- adopté en novembre 2005 pendant la [14^{ème} réunion ordinaire](#) des parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la Protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée à Portoroz (Slovénie).

Le principe de base de la Stratégie méditerranéenne est que la durabilité doit se fonder sur l'interdépendance de ses trois piliers: le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, ainsi que sur une meilleure gouvernance.

La Stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée "durable", c'est-à-dire politiquement stable, prospère et pacifique.

Les quatre grands objectifs sont

- i) Contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens
- ii) Réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles
- iii) Changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles
- iv) Améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale

Sept domaines d'action prioritaires et interdépendants nécessitent des progrès concrets :

- la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau;
- la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique;
- la mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports;
- le tourisme durable, secteur économique porteur;
- l'agriculture et le développement rural durables;
- le développement urbain durable;
- la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Améliorer la gestion intégrée des ressources et demandes en eau

L'eau est une ressource rare, fragile et inégalement répartie dans l'espace et le temps, et le changement climatique devrait accentuer l'irrégularité des pluies et diminuer leur volume. En raison de ces précipitations aléatoires et de l'aridité, l'alimentation en eau constitue une contrainte majeure pour l'agriculture. L'irrigation est la plus grosse consommatrice d'eau. La population disposant de moins de 1 000 m³ par habitant et par an, s'élève à 108 millions d'habitants et pourrait atteindre 165 millions en 2025. Certains pays sont dans une situation critique.

Les stratégies nationales ont privilégié des politiques de l'offre en multipliant les ouvrages de retenue et les forages. De nombreux barrages dans les pays du sud et de l'est vont cependant perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement et seuls quelques pays ont encore un potentiel à exploiter sur le long terme. Les nappes aquifères, dont beaucoup sont constituées d'eaux fossiles non renouvelables, sont surexploitées ou irréversiblement dégradées par des intrusions salines. Les réseaux hydrologiques se détériorent du fait de la surexploitation des bassins versants et de la disparition des zones humides. La gestion des ressources des eaux transfrontalières est une source potentielle de conflits.

La plupart, sinon tous les pays méditerranéens, sont confrontés simultanément à plusieurs questions liées à l'eau: comment gérer durablement leurs maigres ressources hydriques, comment assurer l'accès à l'eau potable aux populations non encore desservies et comment habituer les usagers à des comportements économes en eau. Le premier défi appelle des politiques de la demande en eau pour réduire les pertes et les mauvaises utilisations, créer une valeur ajoutée supplémentaire grâce à un emploi plus efficace de l'eau d'irrigation et des eaux industrielles et urbaines, et satisfaire à un coût réduit les besoins économiques et sociaux. Il requiert aussi une gestion intégrée des bassins versants et des écosystèmes humides et une augmentation de l'offre, notamment grâce à des formes non conventionnelles d'approvisionnement en eau.

Le second défi appelle la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le troisième défi appelle un renforcement des partenariats entre utilisateurs et organisations locales de gestion de l'eau, ainsi que des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau auprès des usagers.

Certains pays du nord comme du sud ont commencé à assurer une gestion plus efficace de l'eau comme y a invité le Sommet de Johannesburg. L'UE a lancé une initiative pour l'eau dont la composante méditerranéenne représente un cadre de coopération pour contribuer à atteindre dans la région les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectifs

- Stabiliser la demande en eau grâce à une atténuation des pertes et du gaspillage (réduction de la demande au nord, accroissement maîtrisé au sud et à l'est) et augmenter la valeur ajoutée par mètre cube d'eau utilisé.
- Promouvoir la gestion intégrée des bassins versants incluant les eaux de surfaces et souterraines et les écosystèmes et des objectifs de dépollution. .
- Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement.
- Promouvoir la participation, le partenariat et une coopération active et solidaire pour la gestion durable de l'eau au niveau local et national.

Orientations et actions

Coopération régionale

1. Promouvoir la composante méditerranéenne de l'initiative pour l'eau de l'Union européenne comme un des moyens de réaliser les Objectifs du Millénaire et de mise en œuvre du Plan de Johannesburg. Renforcer les synergies avec les bailleurs de fonds pour l'appui aux investissements ainsi qu'avec les autres cadres de coopération régionale.

Gestion de la demande d'eau

2 Fixer dans les stratégies nationales des objectifs précis d'efficience au niveau global et par secteur. Réorienter les politiques de l'eau de façon à intégrer la gestion de la demande en eau dans les politiques agricoles et les autres politiques sectorielles. Encourager une approche de la demande visant à améliorer un usage efficace de l'eau, à réduire les pertes inutiles, à mettre en œuvre des pratiques d'économie de l'eau d'irrigation, et à impliquer l'industrie, le tourisme et les villes dans le contrôle du gaspillage.

3 Mettre en place un système fiscal et une politique des prix adaptés ainsi que des mesures destinées à encourager les investissements nécessaires à une gestion par la demande, et développer des mécanismes financiers pour internaliser les coûts externes et anticiper les bénéfices des économies d'eau.

Gestion intégrée des ressources en eau

4 Encourager la création d'organisations et entités appropriées pour la gestion intégrée des bassins versants (eaux de surface, eaux souterraines et écosystèmes) en termes qualitatifs et quantitatifs. Renforcer les engagements adoptés au niveau international pour la gestion des eaux transfrontalières.

5 Conserver et accroître les ressources hydriques par des mesures de conservation des eaux et des sols, les pratiques agricoles et forestières, la petite irrigation, la gestion des eaux de ruissellement, l'irrigation par épandage, la mobilisation des eaux non conventionnelles ainsi que le recyclage des eaux urbaines, industrielles et de drainage en prenant en compte les paramètres de qualité.

6 Renforcer, le cas échéant, les réglementations et les autres instruments visant à limiter la surexploitation des nappes phréatiques et des ressources hydriques non renouvelables, tout en encourageant là où c'est justifié, la recharge artificielle des nappes phréatiques.

7 Protéger les écosystèmes aquatiques et restaurer leur rôle régulateur.

Accès à l'eau et à l'assainissement

8 Soutenir les investissements visant à réduire de moitié, d'ici 2015 (comparé à 1990), le pourcentage des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement en référence aux objectifs du Millénaire pour le développement.

9 Renforcer, le cas échéant, les régulations et promouvoir les investissements en matière de systèmes de traitement des eaux usées, pour prévenir et réduire les pollutions en provenance de sources urbaines et industrielles.

Gouvernance de la gestion de l'eau

10 Promouvoir des dispositifs pour une gestion intégrée et participative des ressources en eau, incluant des partenariats avec les collectivités locales, le secteur privé et les ONG.

11 Prendre des initiatives pour sensibiliser les usagers à la nécessité d'économiser l'eau et de protéger sa qualité.